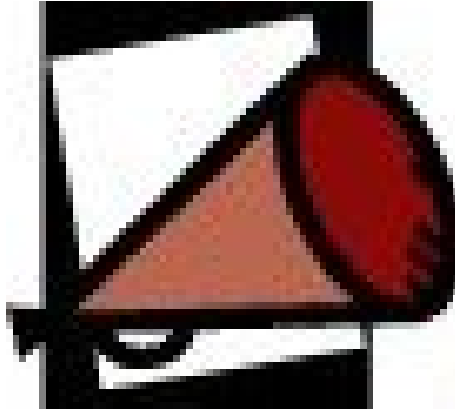


<http://www.pressegauche.org/Le-Congo-enchaîne-par-la-dette>



Le Congo enchaîné par la dette

- International - Afrique -



Date de mise en ligne : lundi 21 mai 2018

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Entretien avec Victor Nzuzi, membre de Nouvelle alternative pour le développement, du CADTM RDC et de la Via Campesina. Les propos recueillis par Chiara Filoni. Cet entretien a été publié le 22 février 2018 sur le site [Afriques en Lutte](#).

Tiré de la [revue Contretemps](#).

En 2001 la République Démocratique du Congo est rentrée dans l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et en 2005 dans l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)[1] conçues par la Banque mondiale et le FMI dans le but d'alléger le remboursement de la dette qui empêchait le développement de son économie[2]. En 2010 le pays a atteint le soi-disant « point d'achèvement » au prix de mesures néolibérales qui piétinent les droits de la population congolaise déjà éprouvée par des décennies de colonisation, d'ajustements structurels et de dictatures.

CF : Est-ce que la réalisation du point d'achèvement de l'initiative PPTE et IADM en RDC a abouti à un allègement de la dette dans ton pays et a par conséquent véritablement contribué à améliorer la situation de la population ?

VN : Non il n'y a pas eu de véritable amélioration des conditions de vie des citoyen-ne-s car une partie de la dette reste toujours à rembourser et les conditions d'annulation de la partie restante ont pour ainsi dire pris toute notre économie en otage. Sous prétexte de l'annulation de la dette en 2010, les bailleurs de fonds ont imposé la libéralisation de toute l'économie au détriment de la population ; vous comprenez maintenant pourquoi je parle de « prise d'otage de l'économie congolaise » !

Sous prétexte de l'annulation d'une dette largement illégitime, notre État a été contraint d'accepter toute une série de conditions dont celle de porter le lourd label de « pays pauvre très endetté » (chose qui serait difficilement concevable pour un état européen).

Et oui, j'ai bien dit « illégitime » ! Prenez par exemple la construction des barrages hydro-électriques de INGA Shaba, INGA I et II et de leurs lignes à haute tension à des fins de distribution ; ces projets constituent à eux seuls près de la moitié de la dette congolaise. Néanmoins les données statistiques actuelles nous rapportent que moins de 9 % de la population congolaise a aujourd'hui accès à l'électricité.

Face à ce constat, qualifieriez-vous cette dette de « légitime » ? Pourquoi voudriez-vous que nous, le peuple congolais, payions une dette qui ne nous a pas servis ?

Sur un total de 14 milliards de \$ de dette, à peu près 11 milliards ont été annulés sous l'Initiative PPTE. Comme pour tout pays ayant « bénéficié de cette faveur » du FMI et de la Banque mondiale (BM) celle-ci est octroyée selon des conditions très spécifiques. L'exemple de la France et de son projet de conversion de dettes en investissement est emblématique : chaque année l'État congolais a l'obligation de redéfinir les termes de son emprunt avec l'État français. Ce dernier détient la décision finale de l'imputation de l'argent emprunté.

L'annulation de la dette s'est donc faite au détriment de la population dont les conditions de vie ne se sont clairement pas améliorées : l'éducation, la santé, les routes, tout est dans un état catastrophique. De plus, le secteur minier à haut potentiel de rentrées financières, tout comme d'autres secteurs, a été libéralisé. Aujourd'hui on est dans une situation de soumission et je dirais même de colonisation plutôt que d'indépendance : c'est même écrit dans les

Documents de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR)[3] : tout gouvernement à venir doit se soumettre à ces stratégies même si en campagne électorale son programme était différent.

CF : Revenons alors en peu plus dans les détails de ce Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. Il y a des objectifs bien précis dans ce document et parmi ceux-ci on retrouve la croissance économique (c'est par ailleurs déjà dans le nom même du programme). Quels sont donc les grands projets du gouvernement congolais pour atteindre cette croissance économique ? Après INGA I et II, un autre barrage va être construit, INGA III, un Plan National d'Investissement agricole est également prévu...

VN : Oui INGA c'est un projet considérable au Congo central. Il faut rappeler que le site a un potentiel de près de 45000 mégawatt : il s'agit de la moitié du potentiel électrique du Congo ! Sur ce site se trouvent donc INGA I et II qui ont déjà fortement endetté le pays. Le nouveau programme, INGA III, prévoit de construire sur le même site un nouveau barrage 4800 mégawatt qui exploitera le fleuve Congo pour alimenter les industries en Afrique du Sud et la RDC.

Mais INGA III est juste le premier d'une série de projets hydroélectriques connus collectivement sous le nom de Grand Inga qui alimenterait également les industries en Afrique du Nord, au Nigeria (pour l'Afrique de l'Ouest), en Somalie, en Éthiopie (pour atteindre l'Est du continent) et qui arriverait jusqu'au Moyen Orient. C'est ce qu'on appelle les autoroutes de l'énergie (première autoroute vers l'Afrique du Sud, deuxième en Afrique du Nord via le Sahara, la troisième vers le Nigeria et la quatrième vers le Moyen Orient).

Pour ce qui est d'INGA III, le projet sera géré par des entreprises privées et coûtera, dit-on, au moins 8 milliards de dollars. Or on sait déjà que les coûts seront beaucoup plus élevés et qu'ils atteindront facilement les 14 milliards de dollars[4]. Pour pouvoir réaliser ce projet ambitieux, les entreprises privées n'auront d'autre choix que de s'endetter... et l'État congolais devra s'en porter garant.

Cela voudra dire que si ces entreprises n'arrivent pas à payer c'est le peuple congolais qui payera la facture. De plus, la répartition de l'électricité produite est prévue de la manière suivante : 2500 mégawatt vers l'Afrique du Sud, 1500 mégawatt desserviront les entreprises minières du Katanga et seulement moins de 1000 mégawatt seront distribués et vendus à la population congolaise via la SNEL (Société Nationale d'Électricité). Le document du projet stipule également qu'en cas de déficit énergétique (par exemple un étiage prolongé du fleuve Congo dû aux changements climatiques), la RDC ne recevrait que 600 mégawatt.

Cette inquiétude devient une réelle possibilité quand on observe la situation actuelle : le lac Tchad s'est par exemple déjà tari. La solution qui a été imaginée prévoit de prélever de l'eau de l'affluent majeur du fleuve Congo, la rivière Oubangui pour l'amener au lac Tchad. Un déficit d'eau du fleuve Congo n'est donc pas une possibilité lointaine et nous risquons de construire une grande infrastructure qui ne servira pas à grand-chose si la matière première pour la faire tourner ne se trouve pas en suffisance ! Donc on peut dire encore une fois que ce barrage ne servira véritablement pas à la population congolaise !

A cela on rajoute une autre difficulté : le système de corruption. Le budget du Congo aujourd'hui est de 4 milliards de \$ alors que selon certaines analyses, au vue de la grandeur du pays et de ses nombreux défis, ce même budget devrait au minimum être porté à 20 milliards de \$. La corruption omniprésente - que la justice n'arrive pas à sanctionner- empêche donc l'atteinte de cet objectif et est la raison principale des recettes toujours insuffisantes du pays. De plus, la collaboration dans ce projet de barrage avec un Président impliqué dans des hautes affaires de corruption comme celui de l'Afrique du Sud n'aidera pas à résoudre ce dilemme.

En outre, d'autres barrages sont en train de se construire dans d'autres pays d'Afrique, en Éthiopie, au Mozambique

et au Malawi ou ont déjà été construits comme au Congo Brazzaville avec le barrage Imboulu. Il y a évidemment plein d'alternatives possibles : des micro-barrages, l'énergie solaire etc.

Pour finir le traité d'INGA III avec l'Afrique du Sud stipule que le non-respect des engagements en termes de fourniture d'électricité (2500 mégawatt) justifierait le déploiement de moyens militaires par l'Afrique du Sud en RDC et ce en guise de dédommagement !

CF : Ce qui apparaît donc clairement c'est que ces projets ne vont ni apporter de la croissance ni résoudre les problèmes d'approvisionnement en électricité. Est-ce qu'il aura également des conséquences sur l'endettement du pays ?

VN : C'est clair. Les 8 milliards de dollars nécessaires pour démarrer le projet ne se trouvent pas dans les caisses de l'État. Pour cette raison, l'Agence pour le Développement et la Promotion du Grand Inga qui dépend de la Présidence de la République (!) a cherché des investisseurs privés pour ce projet. Résultat de courses : c'est la compagnie chinoise « Three gorges corporation » et pour l'Europe l'entreprise espagnole BTP avec à sa tête l'entreprise ACS. Cette dernière a beaucoup de problèmes dans la gestion de ces finances[5]. Et cela c'est une raison de plus pour s'inquiéter puisque le Congo se porte garant de ces entreprises en difficulté.

Alors que nous sommes conscient-e-s des politiques de sauvetages bancaires faites avec de l'argent public par les gouvernements européens et américains pour contrer la crise bancaire, nous risquons de nous retrouver dans la même situation.

S'il s'agissait vraiment de développement pour notre pays pourquoi ne ferions-nous qu'extraire nos matières premières (cuivre, éthane, cobalt, coltan, fer, cassitérite, manganèse) sans pour autant installer des usines de transformation qui fabriqueraient des produits finis (consoles, ordinateurs, chemin de fer) ? Pourquoi devrions-nous alimenter des usines en Afrique du Sud et en Europe ? Qu'est-ce qui se cache derrière tout cela ? Le dépouillement du Congo et de toutes ses matières premières !

Comment voulez-vous qu'on soit libre dans une telle situation ? C'est comme si on vous coupait tous vos membres et puis on nous disait, « Allez-y, vous êtes libre de marcher ! ». Comment voulez-vous qu'on se développe ?

Le projet du Grand Inga enfonce encore plus le Congo dans une situation d'esclavage et de dépendance exactement comme à l'époque de la colonisation quand on venait chercher le caoutchouc pour produire les pneus en Europe. Maintenant ça suffit avec le pillage de toutes nos ressources et ça suffit avec ces programmes de la Banque mondiale !

CF : Tu as mentionné le programme de conversion de dettes en investissements de l'Etat français, les Contrats de désendettement et de développement (C2D). Peux-tu nous en dire plus ?

VZ : Pour moi il s'agit tout simplement de la suite de l'initiative PPTE. Les C2D (Contrats de désendettement et de développement) prévoient qu'au lieu de rembourser la dette qui est due à la France, cette dernière - avec l'accord du gouvernement et de la société civile du pays concerné par la conversion - investit cette somme dans le secteur social du pays, ce qui est écrit dans les documents officiels.

Il y a un problème de fond par contre. Imaginons que je suis endetté mais que j'ai aussi un enfant malade et que mon créancier me dise : aujourd'hui je te fais grâce de l'argent que tu me dois pour que tu puisses aller à l'hôpital soigner ton enfant. Et pourtant le matin même je disais à mon créancier que je n'étais pas capable de rembourser

ma dette !

La France tient le Congo enchaîné par la dette et le C2D mais malheureusement le public ne le comprend pas. C'est la France qui nous dit dans quel secteur on doit investir et c'est souvent des secteurs qui lui rapportent des bénéfices.

CF : Revenons encore une fois sur ce document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). Qu'est-ce que c'est le Plan national d'investissement agricole (PNIA) et en quoi cela aiderait le développement de ton pays, pour autant que cela puisse l'aider ?

VN : Le Plan national d'investissement agricole est un plan qui a été conçu par les bailleurs de fond pour intervenir dans le secteur de l'agriculture de la RDC. La question qu'ils se sont posée est : « Combien faut-il pour développer l'agriculture et les zones rurales au Congo ? ». Réponse : 5,5 milliards de dollar. Encore une fois le Congo ne dispose que de 800 millions de dollars pour ce secteur.

Par conséquence tout le reste doit venir de l'extérieur. Il y a un dicton chez moi qui dit : « la main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit ». Mais il y a toujours des conditions quand on emprunte de l'argent : dans ce cas-ci, c'était la révision de la loi foncière et semencière.

Il faut savoir que le droit de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) favorise les semences des industries agroalimentaires alors qu'il y a une conscientisation de plus en plus évidente de la population aux problématiques alimentaires et au danger des pesticides, engrais et tout produit chimique phytotechnique.

La révision de loi foncière dictée par la Banque mondiale prévoit que :

1. Chaque paysan-ne doit disposer d'un certificat d'enregistrement pour sa terre qui sert comme garantie pour pouvoir avoir accès au crédit
2. On accorde aux investisseurs internationaux les même conditions que les nationaux pour l'acquisition des terres agricoles.

Ce projet est évidemment très lié aux exigences occidentales : si la récolte ne va pas bien (et avec le changement climatique et la nouvelle crise du prix de matières premières qui s'approche cela reste malheureusement bien une possibilité), les paysan-ne-s ne pourront pas rembourser leurs dettes et seront privé-e-s de leurs terres.

Avec cette réforme c'est la terre et nos coutumes qui aujourd'hui sont bafoués ! Les terres chez nous sont par tradition communautaires et pas individuelles comme ils cherchent à nous l'imposer. Avec la loi forestière on nous a pris la forêt, avec la loi minière on nous a pris les minerais, avec la libéralisation du secteur de l'énergie on n'est plus souverain-e-s sur nos ressources énergétiques.

Avec la loi forestière on nous a pris la forêt, avec la loi minière on nous a pris les minerais, avec la libéralisation du secteur de l'énergie on est plus souverain-e-s de nos ressources énergétiques. Maintenant ils essayent de nous enlever en plus l'accès à nos terres (la seule chose qui nous reste) !

Mais il y a d'autres projets pilotes qu'ils sont en train de nous imposer : les parcs agro-industriels. Il en existe déjà un

à Kinshasa de 80000 hectares et le projet dans son entièreté prévoit d'en créer 22 au total. L'État congolais est prêt à verser la somme de 80 millions aux investisseurs pour l'exploitation des terres, comme si ces gens n'avaient pas déjà l'argent pour le faire !

Plus grave encore, 11,000 personnes seront obligées de se déplacer pour leur permettre d'exploiter les terres de cette zone. Et peut-être beaucoup plus vu qu'on prévoit d'en construire un autre au Kivu, la région la plus peuplée et riche de la RDC.

Pour finir, des pesticides (comme le glyphosate fabriqué par Monsanto et fortement nocif pour la santé humaine) ont été utilisés pour nettoyer la zone tout en pulvérisant les autres herbes et les cultures de paysan-ne-s qui habitent près du parc.

En ce qui concerne la loi semencière, le projet est celui d'utiliser uniquement des semences commerciales certifiées et en ligne avec l'OMC. Ces semences industrielles répondent aux normes de l'agro-industrie et mettent en danger la biodiversité, le patrimoine naturel du pays et les traditions semencières des paysan-ne-s.

C'est exactement ce qui se passe avec les projets PDPC (Projets de développement des pôles de croissance) financés par la Banque mondiale. Dans ma région (province de Kinshasa) l'investissement tourne autour de 120 millions de dollars. Mais avant même l'approbation de ces projets, la loi agricole congolaise s'était adaptée aux exigences internationales en matière de semences et au catalogage de ces dernières.

Le troisième axe de cette réforme est la création de la zone spéciale économique de libre échange, c'est-à-dire un paradis fiscal pour les entreprises étrangères avec le prétexte - aussi vieux que la nuit des temps- de la création de l'emploi.

La fameuse création d'emploi ne s'est jamais vérifiée aussi à cause de la mécanisation de l'agriculture (par ailleurs la même chose s'est passée en Europe avec la perte de milliers d'emplois dans les zones rurales). Ils nous disent qu'il faut industrialiser l'agriculture de la RDC : mais qu'est ce qu'il en sera du 70% de la population qui vit de l'agriculture ?

Quelles solutions lorsque ces personnes perdront leur travail et leur souveraineté alimentaire ? Dans ma région par exemple des paysan-e-s embauché-e-s par le centre de recherches agronomiques (qui collabore avec la Banque mondiale) n'ont pas été payé-e-s pour leur travail pendant 6 mois et puis encore une deuxième fois pendant 7 mois.

Cela va contre tous les principes internationaux au sujet de la protection du travail et de la Constitution congolaise[6]. Aucun dirigeant ni de la Banque mondiale ni du centre économique a été interpellé pour cette faute et la collaboration continue.

Voilà pourquoi tous les projets de la Banque mondiale restent toujours problématiques et pourquoi nous - les paysan-ne-s surtout- devons ouvrir les yeux devant ces projets qui cassent notre agriculture !

CF : Tu nous a parlé des petits barrages, d'usines de transformation... Quelles sont donc les alternatives et surtout les résistances de la population vis-à-vis de ces politiques destructrices des droits des populations et de leur propre existence ?

VN : Les résistances existent dans mon pays ! Par exemple aujourd'hui pendant que je vous parle il y a des paysan-ne-s qui sont en train d'occuper les terres du Centre de recherche agronomique.

Le Congo enchaîné par la dette

Ce centre s'était approprié des terres des paysan-ne-s en 1934- 36 en pleine colonisation. A l'époque il s'agissait du Centre de recherche belge pour la colonisation ; aujourd'hui- avec l'indépendance il est devenu le Centre national de recherche qui loue des terres aux paysan-e-s, anciennement propriétaires de ces terres.

Certain-ne-s ont été arrêtés, deux seulement relâché-e-s. Il s'agit d'occupations des terres exactement comme on l'a vu au Brésil grâce au mouvement Sem Terra. D'autres occupations de terres se font sur les terres anciennement possédées par l'entreprise belge Gilles van Lancker qui aujourd'hui s'appelle Sogemac et qui est installée chez nous depuis 1924.

Parmi ceux et celles qui résistent, on a un grand exemple, celui de Madame Marie José, une femme qui a été emprisonnée déjà 5 fois à cause de ces occupations de terres mais qui continue la lutte malgré tout.

Des occupations de terres se font également dans les parcs naturels malgré la répression terrible et parfois mortelle. Nous avons constitué une association paysanne, un petit groupe de réflexion et appui concernant la promotion rurale et l'éducation au développement pour diffuser auprès de la population des informations concernant par exemple les droits constitutionnels des citoyen-ne-s.

Les articles 57 et 58 de notre Constitution disent que les richesses naturelles doivent être redistribuées et que l'État a le devoir de garantir cette redistribution (c'est par ailleurs aussi la définition du droit au développement, telle que établie par les Nations Unis qui garantit la souveraineté des populations sur ces richesses nationales et le droit à décider de son propre développement).

Ce n'est clairement pas ce qui se passe aujourd'hui pour les pays du Sud qui se limitent à appliquer les diktats des G7-G8 ou de l'Union européenne). Encore l'article 56 affirme que lorsque le gouvernement signe un accord qui va à l'encontre des intérêts de la population, le responsable de cet accord doit être remis à la justice pour haute trahison. Voilà pourquoi c'est important que la population s'approprie ces instruments juridiques !

En ce qui concerne la dette, non seulement une annulation totale mais aussi des réparations doivent être exigées : nous avons été pillé-e-s à partir de l'époque de Léopold II. Il s'agit d'une dette monstrueuse et aujourd'hui on est en train de refaire les mêmes erreurs. Je pense par exemple à la dette écologique puisque l'exploitation de l'or, du mercure par les puissances occidentales ont causé des dégâts énormes.

Prenons l'exemple des émissions radioactives provoquées par l'extraction du coltan : les femmes ont souvent des enfants avec des malformations. Mais aussi à la dette sociale : à nouveau c'est les femmes qui en payent le prix le plus cher, souvent prises en otage à l'hôpital pendant 8 mois parce qu'elles n'ont pas pu payer la facture. Est-ce qu'on trouve cela normal ?

Je pense encore aux accords de libre-échange qu'ils nous imposent : le programme alimentaire mondial demande aux agriculteurs-trices africain-e-s d'exporter 10-20% de leur production alors qu'en même temps des produits européens comme la viande arrivent chez nous à des prix plus bas nous empêchant de vendre notre viande.

Toutes ces mesures sont à bannir puisque cela fait la mort de congolais-es et c'est fait au nom d'une dette contre laquelle il est plus urgent que jamais de réagir !

CF : Merci beaucoup Victor et courage à toi et aux militant-e-s qui sont autour de toi !

VN : Merci ! La lutte continue !

Notes

[1] Cette dernière concerne exclusivement les créances due à l'IDA, le FMI et le Fonds africain de développement.

[2] Pour plus d'info lire Le FMI et la Banque mondiale annoncent un allègement de dette en faveur de la République du Congo, Communiqué de presse du FMI n°10/20.

[3] Il s'agit de documents opérationnels élaborés par les gouvernements du Sud et les institutions de Bretton Woods. En RDC le premier de ces DSCRPs a été introduits en 2006 pour accompagner l'Initiative PPTTE. En général les DSCRPs désignent les objectifs et les orientations des politiques macroéconomiques pour le pays sous tutelle de la BM et du FMI dans le but de se conformer aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En fait, ces documents poursuivent et approfondissent la politique d'ajustement structurel en cherchant à obtenir une légitimation de celle-ci par l'assentiment des acteurs sociaux.

[4] Pour plus d'info sur le projet lire le rapport par Tim Jones : Endetté et à l'aveuglette : Analyse économique du projet d'Inga 3 en RDC, juin 2017, International rivers.

[5] Il faut également savoir que ACS participe à travers certains de ces actionnaires au projet Castor en Espagne, un dépôt offshore de gaz dans la Méditerranée voulu par le gouvernement PSOE et qui a causé de nombreux tremblements dans les régions près du fleuve Sénia (entre la Catalogne et Valencia). Le projet Castor a finalement failli et la dette qui en découle est payée par les citoyen-ne-s espagnole-s par le biais de leur facture de gaz. Le montant total de cette dette dépasse les 4 milliards d'euros à rembourser pendant 30 ans.

[6] L'article 36 de la Constitution congolaise affirme : « L'Etat garanti le droit au travail, la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine [...]» Journal officiel de la République démocratique du Congo, Kinshasa- 18 février 2006, Cabinet du Président de la République.